

EB120.R20 Relations avec les organisations non gouvernementales¹

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales ;²

1. DECIDE d'admettre à des relations officielles avec l'OMS l'Alliance internationale des Organisations de Patients, l'Association mondiale pour la Santé sexuelle, le Conseil mondial de la Plomberie, EuroSafe – Association européenne pour la Prévention des Blessures et la Promotion de la Sécurité, la Fédération internationale des Associations contre la Lèpre, l'International Association of Medical Regulatory Authorities et l'International Society for Quality in Health Care Incorporated ;
2. DECIDE de mettre fin aux relations officielles avec les organisations non gouvernementales suivantes : Association internationale de Médecine du Trafic, Fédération internationale de Médecine sportive et Société internationale pour l'Etude du Développement du Comportement.

(Treizième séance, 29 janvier 2007)

¹ Voir annexe 4.

² Document EB120/41.